

# 1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents :

4 CSP

Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans	8 257	7 623	-8,3%	-3,3%	97	44	1	141	-0,25%
	30 à 39 ans	6 956	9 117	23,7%	18,7%	220	111	1	331	3,36%
	40 à 49 ans	8 755	9 610	8,9%	3,9%	388	145	1	533	1,13%
	50 ans et plus	8 944	8 936	-0,1%	0,0%	548	157	1	705	0,00%
employés	moins de 30 ans	6 850	10 781	36,5%	31,5%	12	3	1	15	0,26%
	30 à 39 ans	15 542	0			2	0	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	11 806	10 452	-13,0%	-8,0%	6	3	1	9	-0,04%
	50 ans et plus	16 214	0			4	0	0	0	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	11 321	12 265	7,7%	2,7%	5	2	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	13 012	10 354	-25,7%	-20,7%	19	8	1	27	-0,30%
	40 à 49 ans	14 300	12 085	-18,3%	-13,3%	23	17	1	40	-0,29%
	50 ans et plus	11 139	12 658	12,0%	7,0%	17	26	1	43	0,16%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	33 788	0			1	0	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	35 337	25 866	-36,6%	-31,6%	3	1	0	0	0,00%
	50 ans et plus	0	27 690			0	1	0	0	0,00%
ensemble des salariés		8 803	9 465	7,0%		1863			1844	4,02%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories. Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1 Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

4,0 Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

## 2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmentation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers	0,0%	0,0%	0,0%	1253	457	1	1710	0,00%
employés	20,8%	33,3%	12,5%	24	6	0	0	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	2,9%	2,9%	0,0%	64	53	1	117	0,00%
ingénieurs et cadres	0,0%	0,0%	0,0%	4	2	0	0	0,00%
<b>ensemble des salariés</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,7%</b>	<b>1863</b>			<b>1827</b>	<b>0,00%</b>

\* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

**1**

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart d'augmentations (points de %) :

**0,0**

note obtenue sur 20 :

**20**

### 3- indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunéré. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écart de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers	0,0%	0,0%	0,0%	1253	457	1	1710	0,00%
employés	0,0%	0,0%	0,0%	24	6	0	0	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	0,0%	0,0%	0,0%	64	53	1	117	0,00%
ingénieurs et cadres	0,0%	0,0%	0,0%	4	2	0	0	0,00%
<b>ensemble des salariés</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1863</b>			<b>1827</b>	<b>0,00%</b>

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Il n'y a pas eu de promotions dans l'entreprise.

indicateur d'écart de promotions (points de %) :

INCALCULABLE

note obtenue sur 15 :

#N/A

## 4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

	nombre de salariées de retour de congé maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
ensemble des salariés	79	0	0%

\* Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congés maternité (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, uniquement lorsqu'une ou plusieurs augmentations ont eu lieu dans l'entreprise pendant la durée du congé maternité.

\*\* Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues pendant la période de référence et qui permettent de rattraper au moins la moyenne des augmentations survenues pendant le congé maternité.

**indicateur calculable (1=où, 0=non) :**

**1** Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

**indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :**

**0**

**note obtenue sur 15 :**

**0**

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité n'a pas été appliquée à tous les salariés. Aucun point n'est accordé.

## 5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	6	4	10	4

\* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes

rémunérations :

note obtenue sur 10 :

4

10

Les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	4	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	0	INCALCULABLE		15	0
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	0	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>66</b>		<b>85</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>78</b>		<b>100</b>

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.